#### Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100226-0000004899-DE

#### Acte Certifié exécutoire

Envoi: 02/03/2010

Réception par le Prefet : 02/03/2010

Publication: 05/03/2010

Pour le Président du Conseil Général





## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2010-3-3-5 Séance du vendredi 26 février 2010

# TRANSPORTS COMPLEMENTAIRES LOCAUX

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération n° E6-2008 du 20/3/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention à passer avec la Communauté de Communes de la Largue et autorise le Président à la signer ;
- approuve la participation du Département au taux de 50 % de la couverture d'exploitation dans la limite d'un plafond annuel de subvention de 14 215,81 €. Pour l'exercice 2010 un montant de 5 000 € est proposé et représente 50 % du budget prévisionnel de la Communauté de Communes de la Largue ;
- approuve la convention de délégation de compétence à la Commune d'EGUISHEIM sans engagement financier du Département et autorise le Président à la signer.

Les crédits sont à prélever sur le chapitre 65 - fonction 81 - nature 65734 - "Schéma des Transports Collectifs".

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté